

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

TRAVAUX ET ACHATS EFFECTUES :

Entretien des différents matériels et terrains.

Installation d'une petite table à la médiathèque pour 93.60€.

Remise en peinture du but au terrain de loisirs.

Installation des panneaux de voirie aux entrées et sorties du parking de l'école.

Plantation de la pelouse à la salle des 2 Lys.

Réparation d'un éclairage à l'école.

TRAVAUX ET ACHATS PREVUS :

Remplacement du filet au terrain multisports pour 2 290€ HT.

Pose d'un défibrillateur à la salle des 2 Lys pour 2 100€ TTC.

Pose de 2 figurines aux abords du parking de l'école pour sensibiliser les conducteurs pour 1 691€ TTC.

Réglage des feux citoyens aux abords de la zone 30.

Achat de 2 récupérateurs d'eau de pluie. Devis en cours.

TRAVAUX DE VOIRIE IMPORTANTS:

Ils débutent ce lundi 19 avril par les travaux de préparation de l'allée du terrain de loisirs pour une semaine. C'est la société Colas de Noyelles-sous-Lens qui a été missionnée.

Du lundi 26 au vendredi 30 avril: Voie Anse.

Du lundi 03 au vendredi 07 mai : Voie Jacqueline.

Pose des enrobés :13 et 14 mai.

ECOLE :

Les inscriptions doivent se faire en mairie avant le 12 mai pour la rentrée de septembre. Les parents des enfants nés avant le 31/08/2019 peuvent se présenter munis de leur livret de famille et du carnet de vaccination de l'enfant.

Cantine scolaire : étude en cours pour le changement du prestataire de livraison des repas avec une société plus petite et des repas améliorés mais à un prix plus élevé.

De ce fait, les tarifs seront les suivants à la rentrée de septembre : 14€00 la carte de 4 repas soit 3.50€ le repas (3.25€ actuellement sans augmentation depuis 2017).

FINANCES COMMUNALES :

Le compte de gestion 2020 de Monsieur le Percepteur, présenté au Conseil Municipal n'a engendré aucune remarque.

Le compte administratif 2020 se solde par un excédent de fonctionnement de 62 129.94€ et un excédent d'investissement de 308 287.85€ soit un excédent global confortable de 370 417.79€.

Le budget primitif 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 412 298€ et en dépenses et en recettes d'investissement à 899 195.51€.

Les taux d'imposition communaux 2021 demeurent inchangés :

Taxe sur le foncier bâti : 45.69% (cumulé avec le foncier bâti du département qui remplace la suppression de la taxe d'habitation).

Taxe sur le foncier non bâti : 47.90%.

Octroi d'une subvention complémentaire de 1 000€ au CCAS et de 1 000€ au Comité des Fêtes.

ACCOMPAGNEMENT VOLET NUMERIQUE :

5 personnes de la commune ont commencé leur formation avec l'aide de jeunes en service civique.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE :

Il vous sera tout prochainement communiqué.

MASQUES :

Vous trouverez ci-joint des masques en tissu offerts par la Région.